

**La Présidente**

D18-DEC-5264



Affaire suivie par : Mme Emily ZAWIEJA  
tél : 01 34 25 14 57  
courriel : emily.zawieja@valdoise.fr

Cergy, le - 4 DEC. 2018

Expéditeur : DEC

Madame Padoin  
Présidente FCPE Herblay  
7 rue de la Comédie Française  
95220 HERBLAY

*Chère*

Madame,

A la suite des demandes formulées par des parents d'élèves dont les enfants sont demi-pensionnaires au collège Isabelle-Autissier à Herblay, vous sollicitez le Département, par courrier du 21 octobre 2018, sur une question relative aux remises d'ordre qui pouvaient être accordées par le service de restauration de l'établissement.

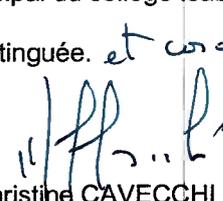
En effet, en raison d'absences simultanées de quatre professeurs dans la classe de leurs enfants depuis la rentrée de septembre 2018, entraînant ainsi des emplois du temps « à trous » pendant un mois, certains parents ont souhaité ne pas laisser leurs enfants demi-pensionnaires à la cantine du collège Isabelle-Autissier et ont demandé au Principal de l'établissement l'application de remises d'ordre à titre exceptionnel. Leurs demandes ont été refusées au motif que la cantine était ouverte.

Or, comme vous l'avez souligné, l'article 3.2 du Règlement départemental de la restauration scolaire stipule que « toute demande particulière des familles, distincte des situations citées ci-dessus, sera étudiée par le Chef d'établissement à l'avantage des familles ».

Aussi, le Département s'est rapproché de M. Le Principal du collège Isabelle-Autissier à Herblay afin qu'il accorde, aux parents d'élèves qui en font la demande, des remises d'ordre pour absences simultanées de professeurs, dans le cadre du respect des règles issues du Règlement départemental de la restauration.

Vous trouverez en ce sens la copie du courrier adressé à M. Le Principal du collège Isabelle-Autissier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée. *et cordiale.*

  
Marie-Christine CAVECCHI

**Direction de l'Education et des Collèges**

Cergy, le 12 NOV. 2018

Affaire suivie par : Mme Emily ZAWIEJA  
tél : 01 34 25 14 57  
courriel : emily.zawieja@valdoise.fr

Expéditeur : DEC

Monsieur Choulak  
Principal  
Collège Isabelle-Autissier  
1 rue Jacques Tati  
95220 HERBLAY

Monsieur le Principal,

Courant octobre 2018, le Département a été interrogé par la FCPE, à la suite de la demande de parents d'élèves dont les enfants sont demi-pensionnaires au collège Isabelle-Autissier, sur une question relative aux remises d'ordre qui pouvaient être accordées par le service de restauration de l'établissement.

En effet, du fait des absences simultanées de quatre professeurs dans la classe de leurs enfants depuis la rentrée de septembre 2018, entraînant ainsi des emplois du temps « à trous » pendant un mois, certains parents ont souhaité ne pas laisser leurs enfants demi-pensionnaires à la cantine du collège Isabelle-Autissier et vous ont demandé de leur appliquer des remises d'ordre à titre exceptionnel. Leurs demandes ont été refusées au motif que la cantine était ouverte.

Je me permets donc de vous rappeler les termes du Règlement départemental de la restauration qui stipule, à l'article 3.2, que « toute demande particulière des familles, distincte des situations citées ci-dessus, sera étudiée par le Chef d'établissement à l'avantage des familles ».

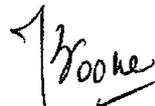
Ainsi, dans le cas d'une demande de remise d'ordre due à l'absence simultanée de plusieurs professeurs, cette dernière doit être accordée, la demande étant tout à fait légitime.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir accorder, aux parents d'élèves qui en font la demande, ces remises d'ordre pour absences simultanées de professeurs, et plus globalement, de veiller au respect et à l'application des règles issues du Règlement départemental de la restauration.

Je vous précise qu'une copie de ce courrier sera communiquée, pour information, à la FCPE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Principal, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur de l'Education et des Collèges



Isabelle BOONE